

# ECOLE DE PSYCHOLOGIE DU TRAVAIL



## DEMANDE D'INSCRIPTION

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Ville : ..... Code Postal : .....

Date de naissance : .....

Tél. : ..... Email : .....

**Parcours scolaire - universitaire** (justificatif à joindre)

.....  
.....

**Parcours professionnel**

.....  
.....

**Situation actuelle**

.....  
.....

**Décrivez vos besoins et le financeur de l'action de formation**

.....  
.....  
.....

**Indiquez si présence de handicap et dispositions à prendre le cas échéant**

.....  
.....

Fait à : ..... Le : .....

Signature :

# CONTRAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE

N° déclaration d'activité : 11 92 20766 92

Entre les soussignés :

1.(Organisme de formation) M. Wilfrid Sebag - Ecole de Psychologie du Travail

2. (Nom, prénom et adresse du cocontractant ci-après désigné le stagiaire)

.....

Est conclu un contrat de formation professionnelle en application de l'article L6353-3 du Code du travail.

**Article 1 - Objet : En exécution du présent contrat, l'organisme de formation s'engage à organiser l'action de formation intitulée :**

**REALISER UN BILAN DE COMPETENCES**

**Article 2 - Nature et caractéristiques des actions de formation :** L'action de formation entre dans la catégorie des actions d'adaptation et de développement des compétences prévues par l'article L6313-1 du Code du travail.

• Elle a pour objectifs :

Etre acteur de l'orientation et de la formation professionnelle.

Connaitre les aspects théoriques et législatifs à l'origine du bilan de compétences.

Maîtriser la notion de compétences en termes de savoirs, savoir-faire et savoir-être.

Faire passer un entretien de bilan et d'orientation.

Etudier les conditions d'admission d'un candidat au bilan de compétences.

Respecter les clauses de confidentialité et d'anonymat nécessaires à la réalisation d'un bilan de compétences.

- A l'issue de la formation, un certificat de formation en bilan de compétences sera délivrée au stagiaire.

- Sa durée est fixée à :

La formation s'étale sur trois mois, répartie entre des cours, une bibliographie complète, un travail de terrain et un bilan de compétences à produire. La formation s'effectue en fonction du travail d'investigation sur le terrain et la durée indiquée peut donc être variable. Les inscriptions se font à tout moment de l'année.

- Le programme de l'action de formation est le suivant :

- 1. L'entretien individuel**

- 2. L'atelier « récit de vie et trajectoire socioprofessionnelle »**

- 3. L'atelier « analyse de l'activité »**

- 4. L'atelier psychométrie**

- 5. L'entretien final**

### **Article 3 - Niveau de connaissances préalables nécessaire**

Afin de suivre au mieux l'action de formation mentionnée à l'article 2 et obtenir la ou les qualifications auxquelles elle prépare, le stagiaire est informé qu'il est préférable de posséder, avant l'entrée en formation, le niveau de connaissance(s) suivant :

Baccalauréat

Agé de 18 ans minimum. Accessible aux personnes handicapées. Niveau Baccalauréat. Une expérience en entreprise supérieure ou égale à 5 ans est préférable.

#### **Article 4 - Organisation de l'action de formation**

- L'action de formation aura lieu du..... au..... à distance.

A l'issue de la période de formation, une relance sera effectuée si la formation n'est pas terminée par le biais d'une attestation de suivi.

- Elle est organisée pour un effectif de 1 stagiaire.

Les conditions générales dans lesquelles la formation est dispensée, notamment les moyens pédagogiques et techniques, les modalités de contrôle de connaissances, sont les suivantes :

Le directeur de l'Ecole de psychologie du travail s'engage à avoir les compétences de répondre aux questions des élèves et de corriger leurs travaux, ou à avoir recours à des formateurs psychologues du travail ayant ces compétences. La formation des psychologues du travail est certifiée dans les connaissances théoriques et cliniques de la formation proposée. L'orientation clinique des formateurs est orientée en psychodynamique du travail et en clinique de l'activité, permettant d'aborder les méthodes analytiques et comportementales.

Le module comprend une série d'étapes à suivre pour réaliser un bilan de compétences et produire ce bilan que le formateur évaluera. Le bilan permettra d'évaluer les connaissances acquises liées au contenu de la formation et aux ouvrages cités en bibliographie, ainsi qu'aux travaux pratiques consistant à faire passer des questionnaires et des entretiens à une personne volontaire. Une note égale ou supérieure à dix au rapport permettra de valider la formation et d'obtenir un certificat de formation en bilan de compétences.

En application de l'article L.6353-1 du code du travail, une attestation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de la formation et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation sera remise à l'élève à l'issue de la formation.

- Les diplômes, titres ou références **de(s) personne(s) chargée(s) de la formation** sont indiqués ci-dessous :

#### **Psychologue du travail**

#### **Article 5 - Délai de rétractation**

A compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire a un délai de **10 jours** pour se rétracter.

Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. **Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.**

**Article 6 - Dispositions financières :** Le prix de l'action de formation est fixé à :

- Tarif particulier : 1200 euros

- Tarif entreprise : 1900 euros

• Le stagiaire s'engage à verser la totalité du prix susmentionné selon les modalités de paiement suivantes (ou si une partie du prix de l'action est prise en charge) :

- virement (RIB sur demande)
- mandat cash (S.E.B.A.G. - 468, Bd des Provinces Françaises - 92000 - Nanterre)
- chèque (à l'ordre de S.E.B.A.G.)

**Article 7 - Interruption du stage**

En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation ou l'abandon du stage par le stagiaire pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le présent contrat est résilié selon les modalités financières suivantes : Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, le contrat de formation professionnelle est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat.

La force majeure est définie par la jurisprudence comme un élément imprévisible, insurmontable et étranger à la personne qui n'exécute pas ses obligations.

**Article 8 - Cas de différend**

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le tribunal de Nanterre sera seul compétent pour régler le litige.

Fait, en double exemplaire, à ....., le ...../...../.....

**Pour le stagiaire** (nom et prénom du signataire)

**Pour l'organisme de formation** (nom et qualité du signataire)

Signature

Signature et cachet